

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
16 octobre 2024

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, David BRIMEAUD, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Nolwen DESGRANGES, Carla KEIMPEMA.

INVITE : M. PERONNIN architecte à XODO Architecture.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 octobre 2024 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 10 octobre 2024 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Halle des sports

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pierre TRIJAU.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal tenu le 12 septembre 2024.

1 / Halle des sports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation en vue de la passation d'un marché public pour des travaux de réhabilitation de la halle des sports qui, comme évoqué à plusieurs reprises, a besoin d'une rénovation urgente car la toiture n'est plus étanche, le bardage bois est vétuste et patiné, l'éclairage est énergivore et il n'est plus aux normes.

Il précise que la halle des sports est utilisée pour des rassemblements importants comme des repas (chasseurs, battage d'antan...) et elle accueille également La Foire Internationale des Potiers (Marché Céramique) 4 jours par an, manifestation inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. C'est une manifestation de qualité qui attire chaque année de nombreux visiteurs et acheteurs. Il souligne également que par délibération N° 2022-41 en date du 10 novembre 2022, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à XODO ARCHITECTURE.

Une publicité a été mise en œuvre par voie de presse le 18 juin 2024.

Les entreprises étaient invitées à remettre leur offre avant le 15 juillet 2024 et, une négociation a été lancée pour le lot n°1 avec remise de l'offre avant le 6 septembre 2024.

Pour le lot n°1 Désamiantage-Couverture métallique, 3 entreprises ont répondu dans les délais impartis.

L'entreprise SMAC pour un montant de 152 043,46 € HT

L'entreprise BATI 82 pour un montant de 167 897,53 € HT

L'entreprise DEMSEY pour un montant de 175 623, 71 € HT

Pour le lot n°2 Électricité CFO/CFA une seule entreprise a répondu.

L'entreprise DELAGE SYSTEMES pour un montant de 43 826,31 € HT

A la suite du rapport d'analyse des offres et au vu des critères de notations pour ce marché public établis par M PERONNIN, architecte à XODO Architecture et, dans le cadre de sa mission d'assistance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer à l'entreprise DEMSEY le marché pour le lot n°1 Désamiantage-couverture métallique pour un montant de 175 623,71 € HT,**
- **D'attribuer à l'entreprise DELAGE SYSTEMES le lot n°2 Électricité CFO/CFA pour un montant de 43 826,32 € HT,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce marché.**

Les travaux devraient commencer début janvier 2025 et se terminer fin mars 2025.

A noter que la nouvelle toiture métallique sera apte à recevoir des panneaux photovoltaïques.

LA SEANCE EST LEVEE A 22h00



Monsieur le Maire



Monsieur le secrétaire de séance